

Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé

L'Association des auteures et auteurs de l'Estrie (AAAE) respecte la [Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé](#) et notamment la section telle que suit :

3.1. Toute personne qui exploite une entreprise est responsable de la protection des renseignements personnels qu'elle détient.

Au sein de l'entreprise, la personne ayant la plus haute autorité veille à assurer le respect et la mise en oeuvre de la présente loi. Elle exerce la fonction de responsable de la protection des renseignements personnels; elle peut déléguer cette fonction par écrit, en tout ou en partie, à toute personne.

Le titre et les coordonnées du responsable de la protection des renseignements personnels sont publiés sur le site Internet de l'entreprise ou, si elle n'a pas de site, rendus accessibles par tout autre moyen approprié.

Source : <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/P-39.1>

En vertu de la résolution 2026-02, adoptée par le conseil d'administration le 18 février 2026, il est entendu que la personne responsable de la protection des renseignements personnels à l'AAAE est :

Florent Gouézin

Coordonnateur

info@aaaestrie.ca

L'AAAE garde comme confidentielle la totalité des données personnelles fournies par ses membres et supprime les données des personnes cessant d'être membre. Les données recueillies sont : nom, prénom, numéro de téléphone, adresse courriel, adresse postale et année de naissance (pour statistiques uniquement).